

Date de convocation : 16/03/2018

Nombre de membres

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 26 MARS 2018**

Le vingt-six mars deux mille dix-huit, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Marie-Cécile POUILLY,

Etaient présents :

Mmes Fabienne DINARD, Geneviève GALIERE et Marie-Cécile POUILLY

MM. Jean-Marc BOULERAND, Ludovic BRUN, Philippe CALMUS, Thierry CAZALET, Jacques DERRE, Jacky

GASNIER, Franck GUILLAIN, Olivier HANQUEZ et Patrick OCZACHOWSKI

Absents et représentés :

M. Éric GUITTARD procuration à Mme Geneviève GALIERE

M. Christophe SEMETEYS procuration à M. Patrick OCZACHOWSKI

Mme Isabelle BADERA procuration à Fabienne DINARD

I/ M. Jean-Marc BOULERAND est élu secrétaire de séance.

II/ Approbation à l'unanimité du compte rendu du Conseil Municipal du 15 janvier 2018

Le compte rendu est **adopté à l'unanimité**

III/ Election d'un citoyen d'honneur

Sur la proposition de M. OCZACHOWSKI Patrick, il est proposé d'élire un citoyen d'honneur à Faverolles. L'école pourrait en effet, puisqu'ornée d'une mosaïque inspirée des exploits héroïques d'Astérix et Obélix, prendre le nom de Monsieur Albert Uderzo. Le célèbre dessinateur habitant le Tartre-Gaudran a donné son accord et ce serait lui rendre hommage que de lui octroyer ce titre.

Seul l'écrivain Julien GREEN qui a habité notre village pendant de nombreuses années bénéficie de cette distinction.

Le conseil municipal adopte cette proposition par 14 voix POUR et 1 abstention.

IV /: Convention avec le SDIS pour l'entretien des poteaux incendie

Le SDIS 28 (Service Départemental d'Incendie et de Secours) nous propose de signer une convention pour utiliser le logiciel « CrPlus » afin de mieux gérer les points d'eau incendie. Ce logiciel permet à l'ensemble des acteurs participant à la défense extérieure contre l'incendie de visualiser et de modifier les informations sur notre territoire de compétence.

Il nous demande également de prendre un « arrêté » Municipal de défense extérieure contre l'incendie. Celui-ci désignera l'ensemble des moyens mis en œuvre pour assurer l'alimentation en eau des engins ou matériels de lutte contre l'incendie, par l'intermédiaire de points d'eau incendie (P.E.I) identifiés à cette fin ainsi que les risques à prendre en compte et les modalités de contrôle.

La commune a un contrat avec une entreprise privée qui contrôle et entretien nos P.E.I. Lors de chaque passage sur la commune, un compte rendu est envoyé au SDIS et dégage ainsi la responsabilité de la Commune.

Le conseil municipal adopte cette proposition à 15 voix POUR.

V/ Approbation du Compte de Gestion 2017 du service ASSAINISSEMENT

Monsieur Jacques DERRE en charge de la commission finances présente au conseil municipal les chiffres du Compte de Gestion du receveur municipal :

- En section de FONCTIONNEMENT celui-ci présente un excédent de fonctionnement de : 30 831.46 €.
- En section d'INVESTISSEMENT celui-ci présente un excédent de 19 290.55 €.

Le conseil municipal approuve le compte de gestion 2017 à 15 voix POUR.

VI/ Vote du Compte Administratif 2017 du service ASSAINISSEMENT

Monsieur Jacques DERRE présente au conseil municipal les chiffres du Compte Administratif 2017, ces chiffres sont en parfaite corrélation avec le Compte de Gestion. Mme Marie-Cécile POUILLY Maire se retire et Mme Geneviève GALIERE doyenne du conseil, prend la présidence et propose le vote du Compte administratif 2017.

Le conseil municipal adopte le Compte Administratif à 14 voix POUR.

VII/ Tarifs service ASSAINISSEMENT :

Madame le Maire propose le vote des tarifs du service ASSAINISSEMENT pour l'année 2018 :

	2017	2018
M3 d'eau assainie	2.80 €	2.80 €
Abonnement annuel	45 €	45 €
Forfait branchement logement neuf	5 000 € (inchangé depuis 2011)	5 000 €
Forfait branchement Logement ancien	1 100 € (inchangé depuis 2011)	1 100 €

Le conseil municipal vote à 15 voix POUR que les tarifs restent inchangés.

VIII/ Vote du Budget Primitif 2018 service ASSAINISSEMENT:

Madame le Maire propose maintenant au conseil le vote du Budget Primitif 2018.

Au vu des travaux à réaliser sur la station d'épuration, il est proposé :

- D'affecter l'excédent de fonctionnement au compte 1068 pour 30 831.46 €
- De reporter au compte 001 19 290.55 €

Le budget est proposé en équilibre comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	177 814.53 €	177 814.53 €
INVESTISSEMENT	130 445.53 €	130 455.53 €
TOTAL	308 206.06 €	308 206.06 €

Le conseil municipal vote à 15 voix POUR le Budget Primitif 2018

IX/Tarifs divers communal

Madame le Maire propose le vote des différents tarifs communaux en préparation du Budget Primitif communal 2018 qui sera voté le 09/04/2018.

Location salle des fêtes :

	2017 habitants Faverolles et les Pinthières	2018 habitants Faverolles et les Pinthières	2017 Extérieurs Faverolles	2018 Extérieurs Faverolles
½ journée été	110 €	110 €	220 €	220 €
Journée été	220 €	220 €	460 €	460 €
Week-end été	330 €	330 €	675 €	675 €
½ journée hiver	150 €	150 €	260 €	260 €
Journée hiver	300 €	300 €	380 €	380 €
Week-end hiver	430 €	430 €	775 €	775 €
Forfait ménage	100 €	100 €	100 €	100 €

Période hiver du 1^{er} octobre au 30 avril -----Période été du 1^{er} mai au 30 septembre

Nouveaux tarifs pour les réservations effectuées à partir du 01 juillet 2018.

Une caution de 800 €uros est demandée lors de la location.

Salle des associations :

Après le passage de la commission sécurité, la salle des associations sera proposée aux seuls habitants de Faverolles pour 120 €uros.

Location de matériel :

- Barnum 15 m X 7 m 350 €uros (livraison et montage/démontage inclus), une caution de 600 €uros est demandée lors de la location.
- Tables : 4 €uros, Bancs : 2 €uros à venir récupérer à la mairie.

Logement communal :

	2017	2018
Loyer	330 €	330 €
Charges	75 €	75 €

Commerce ambulat :

Il est proposé de ne pas changer le tarif de 200 € à l'année.

Encarts publicitaires :

Les encarts publicitaires dans le Faverolles Infos et sur le site internet restant à 200 € la 1^{ère} année et 300 €uros pour les suivantes.

Tarifs du cimetière :

Objet	Tarifs
Concession 30 ans	300 €
Renouvellement	300 €
Concession 50 ans	500 €
Renouvellement	500 €
Columbarium 30 ans	800 €
Renouvellement 30 ans	400 €
Jardin du souvenir	Gratuit

Le conseil municipal vote à 15 voix POUR les tarifs proposés pour l'année 2018.

X/ Subventions :

Madame le Maire propose au conseil municipal de voter les différentes subventions qui seront accordées aux associations :

- Association GRACE : 530 Euros
- Association du Jumelage : 400 euros
- ADMR : 800 Euros
- Association du Patrimoine Faverollais : 500 Euros
- Comité des fêtes : 300 Euros
- Syndicat d'initiative de Nogent-le-Roi : 500 Euros

XI/ Travaux et demandes de subventions :

- Travaux route Nationale de l'entrée de Faverolles à la rue de l'Eglise(RD983) : Le Département va effectuer la réfection de la voirie. Reste à notre charge ; l'enfouissement de l'éclairage public, la réfection des ilots de sécurité, les trottoirs. 115 000 Euros seront à notre charge.
Une subvention peut être demandée à hauteur de 7 372 Euros pour l'aménagement sécuritaire auprès du FDI.
- Travaux Rue des Garennes et rue du Bout Corneret : Ces 2 routes communales, posent également de gros problèmes, les sommes importantes pour mener à bien ces projets de rénovations ne permettent pas à la commune de réaliser simultanément ces travaux.
 - Rue du Bout Corneret : 73 183.53 € HT
 - Rue des Garennes : 89 437.50 € HT

Plus passagère, il a été décidé de réaliser les travaux rue du Bout Corneret.
Une subvention peut être demandée à hauteur de 21 955 € auprès du FDI.

- Labélisation bibliothèque : Dans le cadre de la remise aux normes de la bibliothèque et de sa labélisation, il est possible de demander une subvention de 1 000 € auprès du Département pour de l'équipement numérique.

3 devis ont été demandés pour l'achat d'un ordinateur, d'une tablette et d'un vidéoprojecteur.

Le conseil municipal vote à l'unanimité 15 voix POUR autoriser Mme le Maire à demander ces subventions et signer tous documents.

XII/Tour de table :

M. Jacky GASNIER après avoir assisté à une réunion du Syndicat de Marchezais, annonce l'augmentation de 1% de participation (40.56 €) pour la commune. Il précise également que l'entretien du fossé du Beaudeval se fait annuellement par broyage.

Mme Geneviève GALIERE indique la commémoration du 8 mai sera célébrée selon le déroulement habituel ainsi que le 14 juillet.

Une réunion pour la célébration du 100^{ème} anniversaire de l'armistice du 11 novembre 1918 sera organisée en juin, le thème du rôle des femmes dans les fermes à cette époque a été retenu.

M. Philippe CALMUS met en évidence les difficultés d'établir le budget du SIVOM, et annonce la suppression d'une classe maternelle à la rentrée prochaine.

M. Franck GUILLAIN désespère de constater les problèmes de stationnement devant la boulangerie.

M. Jacques DERRE se lamente devant l'état lamentable des panneaux de signalisation et la boîte aux lettres.

M. Ludovic BRUN annonce les portes ouvertes de la bibliothèque le samedi 14 avril.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H30